



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 22 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-deux octobre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le quinze octobre deux mille vingt** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Marcel DUMAS, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN, Didier DUPIN et Sylvain GIRARDIN.

Absente avec excuse : Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE

Absents sans excuse (= sans pouvoir) : Lucie ROCH
Patrick PORNET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Jacky BRAT

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	16
VOTANTS	17
DATE DE CONVOCAION	
15 octobre 2020	
DATE D’AFFICHAGE	
- 5 NOV. 2020	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 5 NOV. 2020 et publication du - 5 NOV. 2020	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

OBJET : 2020-048 : décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une décision modificative (DM) pour régulariser les crédits en dépenses d'investissement.

	Investissement
Dépenses	Opération 103 acquisition de matériel compte 2184 : + 10 000,00 € Opération 104 voirie compte 2151 : - 10 000,00 €

Conformément à l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20201022-2020-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2020

Publication : 05/11/2020

- **D'approuver** la décision modificative n°1.
- **De procéder** aux écritures budgétaires.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 26 octobre 2020

Le Maire,



Jean-Yves BOIRE